



Lycée Henri Parriat
49 rue de Gourdon
71300 Montceau les Mines
03.85.67.92.30

FICHE INFIRMIERIE

Photo
à
agrafer

Année : 2019/2020

Vous pouvez mettre cette feuille sous enveloppe compte tenu des renseignements médicaux qu'elle contient, et l'adresser à l'infirmière de l'établissement.

Nom : **Prénom** : né(e) le

Niveau de classe prévu à l'inscription au lycée :

Date de vaccination : joindre une photocopie des pages du carnet de santé comprenant DT Polio et Rougeole-Rubéole- Oreillons

Date du dernier DT-Coq-POLIO :

	OUI	NON
VOTRE ENFANT PORTE T-IL DES LUNETTES ?		
VOTRE ENFANT A-T-IL DES PROBLEMES D'AUDITION ?		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER ?		
Lequel :		
VOTRE ENFANT EST-IL ALLERGIQUE ?		
Merci de préciser ce à quoi il est allergique :		
VOTRE ENFANT EST-IL EPILEPTIQUE ?		
VOTRE ENFANT EST-IL ASTHMATIQUE ?		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN TRAITEMENT MEDICAL REGULIER ?		
Lequel :		
VOTRE ENFANT A-T-IL UN SUIVI PARTICULIER ?		
Orthophoniste ?		
Psychologue ?		
Kinésithérapie ?		
Autre ? (préciser)		
VOTRE ENFANT BENEFICIE T-IL D'AMENAGEMENT SCOLAIRE ?		
Projet personnalisé de scolarisation (PPS) pour les dossiers MDPH		
Plan d'accompagnement pédagogique(PAP)		
<u>Merci de prendre contact avec le professeur principal pour la mise en place du PAP</u>		
LA SANTE DE VOTRE ENFANT A-T-ELLE NECESSITEE, L'AN DERNIER, DES SOINS OU UN TRAITEMENT MEDICAL SUR LE TEMPS SCOLAIRE AVEC MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUELISE (PAI) ?		
Souhaitez-vous reconduire ce PAI ?		
<u>Dans l'affirmative merci de prendre contact avec l'infirmière</u>		

Important : Pour tout élève qui doit prendre un traitement pendant le temps de présence dans le lycée : merci de prendre contact avec l'infirmière qui vous informera sur les modalités de prise médicamenteuse au sein de l'établissement.

L'élève ne doit pas être en possession de médicaments, excepté si lui ou sa famille en informe la santé scolaire et celle-ci lui en donne l'autorisation.

EN CAS D'URGENCE, l'élève sera transporté vers l'hôpital le mieux adapté. La décision du transport est décidée par le centre 15.

La famille sera immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que accompagné de sa famille.

Cette fiche est établie pour la scolarité complète de l'élève au lycée. Vous n'aurez plus à la remplir chaque année.

Par conséquent, toute modification en cours de scolarité devra obligatoirement être signalée à l'infirmière.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus :

A..... le

Signature des parents et/ou de l'élève majeur :

Nous vous remercions d'avoir rempli ce document, qui est important pour le suivi de votre enfant.